



AFIN DE RELANCER L'APPRENTISSAGE AIDES EXCEPTIONNELLES DU GOUVERNEMENT

Recrutez les étudiants de l'ISRP se préparant au **DE de Psychomotricien** en ALTERNANCE et bénéficiez d'une AIDE EXCEPTIONNELLE.

6 000€

Jusqu'au 31 décembre 2023

SI

- 1 Votre structure compte moins de 250 salariés : **sans condition.**
- 2 Votre structure compte plus de 250 salariés : **à la condition qu'elle s'engage à atteindre le seuil de**

5% de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans son effectif au 31/12/2024
Ou
3% et avoir obtenu une progression de 10% au 31/12/2024

CAS D'USAGE Ils recherchent un employeur



Sophian a **19 ans**

Vous disposez de **- de 250 salariés.**

L'État vous versera une aide exceptionnelle de 6 000 euros sans condition.



Myriam a **moins de 30 ans**

Vous disposez de **- de 250 salariés.**

Vous embaucherez en contrat de professionnalisation et vous percevrez l'aide exceptionnelle de 6 000 € sans aucune condition.



LES 5 BONNES RAISONS d'embaucher un étudiant de l'ISRP pour renforcer vos équipes

- ✓ Les coûts liés à la rémunération baissent jusqu'à -78 % sur l'année ;
- ✓ Les frais de formation sont pris en charge* par votre Opérateur de Compétences (OPCO) ;
- ✓ L'alternant dispose du statut de salarié et n'est pas compté dans l'effectif social de votre entreprise ;

✓ Le pôle alternance de l'ISRP vous propose des candidatures, et le montage administratif est assuré ;

✓ L'ISRP est le seul Institut de Formation en Psychomotricité à avoir créé une section alternance.

(*en partie pour les contrats de professionnalisation)

Pour plus d'informations, contactez :

PARIS alternance@isrp.fr | MARSEILLE marseille@isrp.fr | VICHY vichy@isrp.fr